MODIFICATION N^{O} 3
apportée à l'agrément d'exploitation nº I-8830 délivré à la

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
pour l'exploitation de la
centrale thermique de Coleson Cove

L'agrément d'exploitation portant le numéro d'identification I-8830, délivré en vertu du *Règlement sur la qualité de l'air* de la *Loi sur l'assainissement de l'air*, **est par les présentes modifié comme suit** :

La date limite de validité de cet agrément est par les présentes prolongée jusqu'au 15 mai 2020.

Toutes les modalités et conditions de l'agrément d'exploitation I-8830, délivré en vertu du *Règlement sur la qualité de l'air* de la *Loi sur l'assainissement de l'air*, demeurent en vigueur.

Date de la modification : 15 janvier 2020

Recommandation : _____

Autorisation : _____
pour le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux